

## 6.—Accidents du travail, mortels.

Depuis 1903, le ministère du Travail procède à la compilation de la statistique des accidents du travail ayant entraîné la mort, ces données étant obtenues des autorités gouvernementales, notamment de la Commission des chemins de fer du Canada et des commissions chargées d'appliquer les lois sur les accidents du travail. Le tableau 5 nous donne le nombre de ces accidents signalés au ministère chaque année, de 1921 à 1925 inclusivement; il nous montre aussi le pourcentage de ces accidents dans les différents groupes d'industries.

5.—Accidents du travail, mortels, 1921-1925.

Industries.	Nombre d'accidents.					Pourcentage du total.				
	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.
Agriculture.....	33	65	129	93	93	3.6	5.8	9.1	7.3	9.0
Chantiers de coupe de bois.....	128	153	195	215	139	13.9	13.6	13.8	16.9	13.3
Pêche et chasse.....	17	20	29	33	13	1.8	1.8	2.1	2.6	1.2
Mines, usines d'affinage et carrières.....	122	170	187	170	166	13.2	15.1	13.3	13.2	15.9
Manufactures.....	111	164	198	164	161	12.0	14.5	14.0	12.7	15.4
Construction.....	147	146	177	198	130	15.9	12.9	12.5	15.5	12.4
Transports et utilités publiques.....	282	319	372	312	257	30.6	28.3	26.4	24.3	24.6
Commerce.....	1	18	24	13	11	1	1.6	1.7	1.0	1.1
Service.....	29	42	61	27	21	3.2	3.7	4.3	2.1	2.0
Diverses.....	53	31	40	56	53	5.8	2.7	2.8	4.4	5.1
<b>Toutes industries.....</b>	<b>922</b>	<b>1,128</b>	<b>1,412</b>	<b>1,281</b>	<b>1,044</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

<sup>1</sup>Inclus dans "Diverses".

Les accidents mortels, au nombre de 1,412 en 1923, sont descendus à 1,281 en 1924, puis à 1,044 en 1925. L'année 1923 l'emporta sur 1924 au regard de la fréquence des accidents dans l'agriculture, les mines et carrières, les manufactures, les transports et les utilités publiques, le commerce, etc., mais 1924 en vit un plus grand nombre dans les autres industries, les chantiers de coupe de bois, la pêche, la chasse, la construction et les industries diverses.

Il résulte du tableau indiquant le pourcentage afférent à chaque industrie durant cinq années que les transports et utilités publiques paient le tribut le plus lourd, leur part variant entre 24.3 et 30.6 p.c. Les chantiers d'abatage du bois, la construction, les mines et les manufactures viennent ensuite avec des pourcentages oscillant entre 12 et 16. Chacune des autres industries reste au-dessous de 10 p.c.

La classification des accidents de 1925 selon leur cause démontre que le plus grand nombre (257) sont à l'actif des trains et des véhicules en circulation. En effet, 93 personnes ont été frappées, ou écrasées ou broyées, entre les locomotives et les wagons; les déraillements ont causé 26 décès et les autos ou autres véhicules moteurs, 30. Les véhicules et machines à traction animale sont responsables de 27 décès et la navigation fit 43 victimes. Les chutes d'objets ont fait périr 179 personnes, dont 59 dans les mines et carrières (y compris 36 dans les houillères) 19 dans les mines métallifères et 4 dans les mines de métalloïdes ou non spécifiées. Les matériaux tombant d'échafaudages, de piles, etc., ont tué 30 individus. La chute des arbres a écrasé 53 hommes, soit 41 dans les chantiers d'abatage et 8 dans les champs. Les chutes ont été fatales à 151 personnes, dont 67 sont tombées de lieux élevés, y compris 37 dans la construction. Les "substances dangereuses" se voient attribuer 127 accidents mortels, dont 57 par électrocution. Des 106 accidents mortels attribués à "autres causes", 43 sont des noyades sans plus de détails, dont 20 dans le flottage du bois. Les autres noyades sont presque toutes dans la navigation; 14 décès eurent pour cause l'infection des blessures, et 4 sont dus à des maladies industrielles.